



ANGERS



2 EXPOSITIONS CANINES

LE MEME WEEK-END AU PARC EXPOSITION

25 MARS 2023

EXPOSITION CANINE NATIONALE

26 MARS 2023

EXPOSITION CANINE INTERNATIONALE

REGIONALE D'ELEVAGE SAMEDI 25 MARS

UN WEEK-END = 3 EXPOS

Régionale d'Elevage : Bouledogue Français

Les Exposants engageant sur cedia.fr aux 3 expositions bénéficieront automatiquement d'une remise de 10 % sur le montant total des engagements offert par l'Association Canine Maine Anjou. (pour bénéficier de la remise, il faut s'inscrire et régler l'engagement à la Régionale. La remise sera appliquée automatiquement sur l'engagement ANGERS 2 expos.

Inscriptions papiers à adresser à :

CEDIA – EXPO ANGERS

67 rue du Général Leclerc – 67202 WOLFISHEIM

Renseignements : acma.secretariat1@gmail.com

06 76 50 79 35 / 07 77 78 76 55

Engagements recommandés sur internet :

<https://www.cedia.fr> - **paiement sécurisé**

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS

1^{er} tarif : 14 février 2023 / 2^e tarif : 14 mars 2023

Exposition sans Cage sauf pour les Meutes

Jugements à horaires. Les chiens devront être présents 45 minutes avant l'heure prévue, et au plus tard à 11h30.

Halls couverts chauffés

Parking exposant : P4 et P5 - Parking Camping-Car : P1

Restauration sur place

E-CARD avec numéro d'exposant adressée par mail dans la semaine qui précède l'exposition

CONFIRMATION SEULES DES CHIENS NON EXPOSES

uniquement VENDREDI 24 mars 2023 de 14h30 à 17h00

Inscription possible sur le site <http://www.cedia.fr> ou télécharger le bulletin d'inscription sur le site www.asso-acma.com

Pour tout renseignement : Tél : 06 76 50 79 35 - 07 77 78 76 55 / acma.secretariat1@gmail.com

Quelques jours avant la séance de confirmation vous recevrez par mail, la convocation à l'heure.

COMPOSITION DU JURY PRESENTI

Les organisateurs se réservent le droit de modifier la liste des juges suivant le nombre de chiens ou cas imprévisibles

| CACS SAMEDI 25 MARS 2023 | | RACES | | CACIB DIMANCHE 26 MARS 2023 |
|-----------------------------|----------|--|----------|--------------------------------|
| GROUPE 1 | | | | |
| GIANONNE Salvatore | | Shetland | | VIZZARI Dominique |
| LASSELIN Jean-Pierre | | Berger de Beauce, Bouvier des Flandres et Ardennes | | VIZZARI Dominique |
| GIANONNE Salvatore | | Colley | | GRIOL Michel |
| KERFRIDEN Jean | Spéciale | Bearded Collie | | VIZZARI Dominique |
| KERFRIDEN Jean | | Berger Blanc Suisse, | | GRIOL Michel |
| KERFRIDEN Jean | Spéciale | Berger Américain Miniature | | GRIOL Michel |
| KERFRIDEN Jean | | Berger Belge : Groenendael, Laekenois, Malinois, Tervueren, Schipperke | | DUGUE Brigitte |
| LASSELIN Jean-Pierre | Spéciale | Welsh Corgi Pembroke & Cardigan | | DUGUE Brigitte |
| GIANONNE Salvatore | | Berger des Pyrénées | | DUGUE Brigitte |
| GIANONNE Salvatore | | Bobtail, Border Collie | | KERFRIDEN Jean |
| GIANONNE Salvatore | | Bovier d'Australie | | VIZZARI Dominique |
| DUGUE Brigitte | | Berger Picard | Spéciale | LASSELIN Jean-Pierre |
| DUGUE Brigitte | | Berger Hollandais, Chien Loup de Saarloos, Schapendoes | | GRIOL Michel |
| DUGUE Brigitte | | Berger Australien | | NAVEDA CARRERO Juan (Esp) |
| GIANONNE Salvatore | | Chien Loup Tchecoslovaque | | GRIOL Michel |
| NAVEDA CARRERO Juan (Esp) | Spéciale | Races du CAMILA | Spéciale | POCAS Joao (Port) |
| GIANONNE Salvatore | | Berger Allemand, Berger de Brie, Berger Polonais | | KERFRIDEN Jean |
| KERFRIDEN Jean | Spéciale | Lancashire Heeler, | | POCAS Joao (Port) |
| GIANONNE Salvatore | | Reste du Groupe | | KERFRIDEN Jean |
| GROUPE 2 | | | | |
| MELCHIOR Marie-Josée (Lux) | Spéciale | Matin de Naples | | LASSELIN Jean-Pierre |
| MAUPAS Corinne | | Bouvier Suisse | Spéciale | GIANONNE Salvatore |
| VIZZARI Dominique | | Hovawart, Cane Corso | | GIANONNE Salvatore |
| MELCHIOR Marie-Josée (Lux) | | Dogue Allemand | | GIANONNE Salvatore |
| BOTUSSI JOCQUEL Céline | Spéciale | Bulldog Anglais | Spéciale | NAVEDA CARRERO Juan (Esp) |
| BOTTUSSI JOCQUEL Céline | | Bullmastiff, Mastiff, Saint-Bernard - Dogue du Tibet | | LASSELIN Jean-Pierre |
| NAVEDA CARRERO Juan (Esp) | Spéciale | Races du CAMILA | Spéciale | POCAS Joao (Port) |
| NAVEDA CARRERO Juan (Esp) | | Pinscher - Affenpinscher - Schnauzer | | POCAS Joao (Port) |
| VIZZARI Dominique | | Shar-Pei, Rottweiler | | POCAS Joao (Port) |
| MELCHIOR Marie-Josée (Lux) | | Dobermann | | POCAS Joao (Port) |
| MARCILLAUD Anne | | Terrier Noir de Russie | | MELCHIOR Marie-Josée (Lux) |
| NAVEDA CARRERO Juan (Esp) | | Boxer | | GIANONNE Salvatore |
| MELCHIOR Marie-Josée (Lux) | | Dogue de Bordeaux | | LASSELIN Jean-Pierre |
| MELCHIOR Marie-Josée (Lux) | | Leonberg | | GIANONNE Salvatore |
| MAUPAS Corinne | Spéciale | Terre Neuve - Landseer | | LASSELIN Jean-Pierre |
| GIANNONE Salvatore | Spéciale | Bulldog Continental | | POCAS Joao (Port) |
| MELCHIOR Marie-Josée (Lux) | | Reste du Groupe | | GIANONNE Salvatore |
| GROUPE 3 | | | | |
| LE GUERN Véronique | Spéciale | Fox Terrier | | BARD Carole |
| MARCILLAUD Anne | | Yorkshire Terrier | | BARD Carole |
| COPPEL Christophe | | Terrier Révérand Russel, Jack Russel | | MELCHIOR Marie-Josée (Lux) |
| MARCILLAUD Anne | Spéciale | Cairn Terrier, Scottish, Terrier, Skye Terrier, Dandie Dinmont Terrier, West Highland White Terrier, | | MELCHIOR Marie-Josée (Lux) |
| BASKARAN Martin (Esp) | Spéciale | Staffordshire Bull Terrier | | BARD Carole |
| BARD Carole | | Bull Terrier Miniature, Bull Terrier, Staffordshire Américain Terrier | | MELCHIOR Marie-Josée (Lux) |
| BASKARAN Martin (Esp) | | Airedale, Bedlington, Border Terrier, Lakeland, Manchester, Norfolk, Norwich, Sealyham, Terrier Australien, Terrier Australien A Poil Soyeux, Terrier Brésilien, Terrier d'Agrément Anglais Noir et Feu, Terrier Irlandais, Terrier Irlandais A Poil Doux, Terrier Irlandais Glen Of Imaal, Terrier Japonais, Terrier Kerry Blue, Terrier Tchèque, Welsh Terrier | | MARCILLAUD Anne |
| BASKARAN Martin (Esp) | | Reste du Groupe | | MELCHIOR Marie-Josée (Lux) |
| GROUPE 4 | | | | |
| DUPAS Jean-Jacques | | Teckel | Spéciale | BRUNELLI Françoise |
| GROUPE 5 | | | | |
| DUPAS Jean-Jacques | | Chien Nu du Pérou & Mexique | Spéciale | MATTERA Cassandre |
| POCAS Joao (Port) | | Eurasier, Laika de Iakoutie | | ESCOFFIER Jean-Louis |
| GRIOL Michel | Spéciale | Spitz Allemand, Volpino Italien | | KLEIN Jean-Claude |
| GRIOL Michel | | Akita Américain | | MATTERA Cassandre |
| COPPEL Christophe | | Chow Chow | Spéciale | ESCOFFIER Jean-Louis |
| POCAS Joao (Port) | | Husky de Sibérie | | ROSER Solange |
| GRIOL Michel | | Chien de Garenne des Canaries et d'Ibiza | | ISTAS François |
| COPPEL Christophe | | Basenji, Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna | | ISTAS François |
| GRIOL Michel | | Samoyède | | ROSER Solange |
| COPPEL Christophe | | Malamute | | KLEIN Jean-Claude |
| DUPAS Jean-Jacques | | Podenco Portugais, Corsin | | KLEIN Jean-Claude |
| DUPAS Jean-Jacques | | Hokkaido, Shikoku | | ROSER Solange |
| POCAS Joao (Port) | | Akita Inu, Shiba Inu | | ESCOFFIER Jean-Louis |
| DUPAS Jean-Jacques | | Chien de Berger Islandais, Berger Finnois de Laponie, Chien Suédois de Laponie, Chien Norvégien de Macareux | | ROSER Solange |
| DUPAS Jean-Jacques | | Reste du Groupe | | ESCOFFIER Jean-Louis |

COMPOSITION DU JURY PRESENTI

Les organisateurs se réservent le droit de modifier la liste des juges suivant le nombre de chiens ou cas imprévisibles

| | | GROUPE 6 | |
|---------------------------|----------|--|--------------------------|
| ROSER Solange | | Ariégeois, Basset Bleu de Gascogne, Basset Fauve de Bretagne, Basset Hound, Beagle, Beagle-Harrier, Harrier, Briquet Griffon Vendéen, Bruno Saint-Hubert Français, Chien Courant Suisse, Chien de Rhodésie à Crête Dorsale, Chien de Saint Hubert, Dalmatien, Gascon Saintongeais, Grand Basset Griffon Vendéen, Grand Bleu de Gascogne, Grand Griffon Vendéen, Griffon Bleu de Gascogne, Griffon Fauve de Bretagne, Griffon Nivernais, Petit Basset Griffon Vendéen, Petit Bleu de Gascogne, Petit Chien Courant Suisse, Porcelaine | DRUDI Enrico (SM) |
| SOULAT Raymond | | Reste du Groupe | DRUDI Enrico (SM) |
| | | GROUPE 7 | |
| SOULAT Raymond | | Petit Munsterlander, Grand Munsterlander et Langhaar | Spéciale |
| SOULAT Raymond | | Braque Français, Braque Hongrois, Braque Italien, Braque d'Auvergne, Braque de Weimar, Braque du Bourbonnais, Chien d'Arrêt Allemand Poil Dur, Epagneul Bleu de Picardie, Epagneul Picard, Pointer Anglais, Setter Anglais Drahthaar, | GUILBERT JULIEN Laurence |
| GUILBERT JULIEN Laurence | Spéciale | Epagneul Français | SOULAT Raymond |
| GUILBERT JULIEN Laurence | | Setter Gordon | Spéciale |
| GUILBERT JULIEN Laurence | | Braque Saint Germain, Braque Portugais, Setter Irlandais, Korthals, | SOULAT Raymond |
| GUILBERT JULIEN Laurence | Spéciale | Epagneul Breton | SOULAT Raymond |
| GUILBERT JULIEN Laurence | | Reste du Groupe | SOULAT Raymond |
| | | GROUPE 8 | |
| MUSEREAU Yannick | | Barbet, Cocker Américain, Cocker Anglais, Field Spaniel, Spinger Spaniel, Welsh Spinger, Koolkerhondje, chien d'Eau Espagnol, chien d'eau Romagnol, Chien d'eau Portugais, chien d'Eau Américain | BASKARAN Martin (Esp) |
| CONDO Pietro (It) | | Retriever à Poil Bouclé, Retriever Poil Plat, Retriever de la Nouvelle Ecosse, Labrador, Retriever de la Baie de Chesapeake, Golden Retriever | MUSEREAU Yannick |
| CONDO Pietro (It) | | Reste du Groupe | MUSEREAU Yannick |
| | | GROUPE 9 | |
| ARNOULT Daniel | | Coton de Tuléar, Chien Chinois à Crete | Spéciale |
| MATERA Cassandre | | Carlin | ARNOULT Daniel |
| MATERA Cassandre | | Boston | CONDO Pietro (It) |
| KLEIN Jean-Claude | | Griffon Belge et Bruxellois | DUPAS Jean-Jacques |
| KLEIN Jean-Claude | | Petit Brabançon | DUPAS Jean-Jacques |
| ESCOFFIER Jean-Louis | | Chihuahua | Spéciale |
| KLEIN Jean-Claude | | Bichon | TYTGAT Guillaume |
| ESCOFFIER Jean-Louis | | Cavalier King Charles, Epagneul King Charles | TYTGAT Guillaume |
| ISTAS François | Spéciale | Bouledogue Français | Spéciale |
| TYTGAT Guillaume | | Caniche, Petit Chien Russe | CONDO Pietro (It) |
| TYTGAT Guillaume | | Petit Chien Lion | BOTTUSSI JOCQUEL Céline |
| KLEIN Jean-Claude | | Ratier de Prague | BOTTUSSI JOCQUEL Céline |
| ARNOULT Daniel | | Epagneul Tibétain | BOTTUSSI JOCQUEL Céline |
| MATERA Cassandre | | Terrier du Tibet | ARNOULT Daniel |
| ESCOFFIER Jean-Louis | | Pekinois | BOTTUSSI JOCQUEL Céline |
| ESCOFFIER Jean-Louis | | Epagneul Japonais | BOTTUSSI JOCQUEL Céline |
| ARNOULT Daniel | | Lhasa Apso, Shih Tzu | DUPAS Jean-Jacques |
| ESCOFFIER Jean-Louis | | Epagneul Nain Continental | DUPAS Jean-Jacques |
| ESCOFFIER Jean-Louis | | Reste du Groupe | DUPAS Jean-Jacques |
| | | GROUPE 10 | |
| DRUDI Enrico (SM) | | Azawakh, Barzoï, Greyhound Lévrier Afghan, Lévrier Ecossais, Lévrier Espagnol, Lévrier Hongrois, Lévrier Irlandais, Lévrier Polonais, Petit Lévrier Italien, Saluki, Slougi | COPPEL Christophe |
| DRUDI Enrico (SM) | | Whippet | Spéciale |
| | | GROUPE 11 - Races non reconnues FCI | |
| NAVEDA CARRERO Juan (Esp) | | Barbado Da Terceira | POCAS Joao (Port) |
| TYTGAT Guillaume | | Chien Particolore à Poil Frisé | CONDO Pietro (It) |

EXTRAITS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION

Les deux expositions se tiendront à ANGERS, parc des expositions les 25 et mars 2023.

HORAIRE D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT

L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h00 et jusqu'à 11h30 (au plus tard), suivant les horaires de jugements. Les chiens seront convoqués à un horaire précis, il n'est donc pas nécessaire d'être présent dès 8h00. Il faut être arrivé au plus tard 45 minutes avant l'heure des jugements. L'ECARTE Expositant sera envoyée par mail avec le numéro d'exposant dans les 10 jours précédents l'exposition.

SORTIE DES CHIENS : Sortie possible dès la fin des jugements si vous le souhaitez. Seuls les chiens classés pour le ring d'honneur devront rester sur l'exposition.

LOGEMENT : Exposition sans cages. Prévoir vos cages et box personnels – Cages uniquement pour les meutes – Vastes zones réservées.

TOLÉTTAGE : Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilette plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRÉSENTATION : Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double "handling", c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gestulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non-respect, disqualifier le chien et consigner le motif sur son carnet de juge.

OFFICIELS – Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'éleveur ; les principales récompenses obtenues par l'éleveur ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage.

OREILLES COUPEES : les chiens nés en France ou à l'étranger, après le 28 août 2008 dont les oreilles sont coupées sont interdits de concours en France.

SERVICE VÉTÉRINAIRE – Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui à tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

La décision du Service Vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

ANNULATION – En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés. Les engagements des chiens absents à l'exposition ne seront pas remboursés.

ENGAGEMENTS – Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les Juges, se conformer au règlement des juges.

Sont admis à l'Exposition tous les chiens inscrits, même ceux sans pedigree, de races figurant aux classifications établies par la SCC et la FCI. Les chiens de 1^{re} catégorie ne sont pas admis.

Sont refusés :
- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition sauf les omissions ou erreurs informatiques,
- c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de Lot d'Élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation. Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de l'engagement et resteront acquis à l'association, même si l'exposant ne peut se présenter. L'accusé de réception devra être présenté à l'entrée.

VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRÈS (la date de référence pour les âges / classe est la veille de l'ouverture de l'exposition).

INTERMÉDIAIRE : Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois (complets la veille de l'ouverture de l'Exposition). Cette classe donne droit à l'attribution d'un CACS en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte. En cas d'obtention du CACS, le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du CACIB

OUVERTE : Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire. En cas d'obtention du CACS, le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du CACIB

TRAVAIL : Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois la veille de l'ouverture de l'exposition et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la clôture des inscriptions, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S en concurrence avec la Classe Ouverte et Intermédiaire. En cas d'obtention du CACS, le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du CACIB

CHAMPION : Réserve exclusivement déclarés Champions Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. (joindre la copie des titres), âgés de 15 mois au jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS, mais donne droit à l'attribution du CACIB et de la R.C.A.C.I.B en concurrence avec les Classes Ouverte, Intermédiaire et Travail. Le titre de Champion doit être homologué au plus tard à la date fixée pour la clôture des engagements de la manifestation.

JEUNES – Pour les chiens âgés de 9 mois à 18 mois (compté au jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe donne droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au CACS et au CACIB.

VÉTÉRAN – Pour les chiens de 8 ans et plus. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS, ni du CACIB. Les chiens peuvent obtenir les qualificatifs Excellent, Très Bon, Bon, Assez Bon, Insuffisant et les 4 premiers sont classés s'ils ont obtenu le qualificatif nécessaire.

PUPPY : Pour les chiens âgés de 6 et moins à 9 mois.

BABY : Pour les chiens âgés de 4 à moins de 6 mois

Ces deux classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur) Elle ne donne pas lieu à un classement.

Sont considérées comme classes individuelles, les classes Intermédiaire, Ouverte, Travail, Champion, Jeune, Puppy, Baby, Vétéran.

MEUTES – Uniquement Terriers - Teckels - Chiens Courants.

Chiens courants : Pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire dont 3 chiens doivent être engagés en Classe Travail. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

Teckels et Terriers : Pour les six terriers ou les six teckels, le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département ou la chasse sous terre.

Teckels : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

LOT D'AFFIXE : Classe pouvant être constituée sur place. Pour au moins 3 et au plus 5 chiens de même race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT DE REPRODUCTEUR : Classe pouvant être constituée sur place. Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1er degré.

COUPLE : Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE : Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" : Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge et donc n'ont pas accès à la confirmation.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS : La clôture des engagements est fixée au 12 mars 2023. Tout engagement parvenant après la date de clôture (date de réception) sera refusé et remboursé. Les engagements dont le règlement ne sera pas effectué avant la date de clôture ne seront pas pris en considération et remboursés. Aucun règlement ne sera accepté le jour de l'exposition. L'Engagement, libellé à l'ordre de l'Association Canine Maine-Anjou (ACMA), devra être adressé avec l'engagement, par chèque bancaire. Les exposants éleveurs peuvent effectuer un versement sur notre compte bancaire IBAN : FR7610278394010002219380150 – BIC SWIFT : CMCIFR2A

REFUS OU EXCLUSIONS :

1° des engagements : l'ACT se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croit ne pas devoir admettre, sans en préciser le motif, et les rembourser même après les avoir acceptés.

2° des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition) :

- des chiens agressifs
- ceux refusés par le Service Vétérinaire
- ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés
- ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite
- ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

JUGEMENTS : Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée. Un Juge démissionnaire peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition. En aucun cas un juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge. Les chiens absents au moment du jugement, ne seront classés par la suite. Le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer. Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall. Les juges attribueront, selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :

EXCELLENT : Qualificatif attribué à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race – présenté en parfaite condition – réalisant un ensemble harmonieux et équilibré ayant "de la classe" et une brillante allure. La supériorité de ses qualités devra dominer ses petites imperfections tout en conservant les caractéristiques de son sexe.

TRES BON : Qualificatif attribué à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions – en bonne condition physique. Il lui sera toléré quelques défauts véniels. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

BON : Qualificatif attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas importants.

SUFFISANT : Qualificatif attribué à un chien typé, sans qualités notaires ou pas en condition physique.

DISQUALIFIÉ : Qualificatif pour un chien ne remplissant pas les critères de confirmation.

Dans chaque classe, sauf les classes Puppy, les quatre meilleurs seront primés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement.

Le 1^{er} prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif TRES BON. Les chiens qualifiés BON ou ASSEZ BON ne pourront prétendre à un classement.

Les meutes sont jugées suivant l'échelle des points adoptés par la SCC, et le décompte des points doit être effectué, soit dans le ring du juge, soit dans un ring préparatoire au ring d'honneur.

CACS : Le CACS ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en classe Intermédiaire, ou en classe Ouverte ou classe Travail, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel. Cette récompense n'accompagne pas automatiquement la première place. Les Juges font les propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu. Il appartient à la SCC de s'assurer, pour l'homologation du CACS, que les chiens satisfont aux conditions imposées. Les CACS ne sont valables qu'après leur homologation par la SCC. Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le CACS, il peut lui être accordé le RCACS. La R.CACS peut être convertie en CACS si le chien proposé pour le CACS :

- ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le CACS, pour attribuer la Réserve de CACS, le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le CACS et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

CACIB : Les propositions de CACIB ne sont autorisées que dans les classes Intermédiaire, Ouverte, Travail et Champion. La classe Jeune ne peut prétendre à l'attribution du CACIB. Dans ces quatre classes, seuls peuvent être engagés les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'exposition. L'engagement simultané dans ces quatre classes est interdit. Les Juges font les propositions de CACIB d'après le mérite absolu des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu. Il appartient à la FCI de s'assurer que les chiens proposés satisfont aux conditions imposées pour l'homologation du CACIB. Le CACIB ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "Excellent" (cette récompense n'accompagne pas automatiquement cette première place). Il est décerné au plus beau chien ayant obtenu le qualificatif "Excellent" à condition d'être de mérite exceptionnel. La R.CACIB peut être convertie en CACIB si le chien proposé pour le CACIB :

- ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense, en raison de son âge, de ses origines, etc...
- s'il a déjà le titre de Champion International.

En cas d'attribution d'un seul CACIB pour plusieurs variétés d'une même race ou dans le cas d'une race trop nombreuse jugée par deux juges différents, le juge chargé d'attribuer le CACIB sera désigné d'avance par l'ACMA et cette désignation sera portée au catalogue et à la connaissance des exposants.

Les récompenses décernées ne sont valables qu'après leur homologation par la SCC en ce qui concerne le CACS et par la Fédération Cynologique Internationale pour l'attribution du CACIB.

MILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE : le chien et la chienne proposés pour le CACIB concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétéran ayant reçu le qualificatif «Excellent». Les chiens appartenant à des races reconnues à titre provisoire par la FCI, bien que ne pouvant pas obtenir le CACIB, peuvent prendre part aux concours Meilleur de Race, Meilleur de Groupe, Meilleur de l'Exposition.

MILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE : Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION : Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2^e jour.

RÉCLAMATIONS : Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 150 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen, elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS : Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par l'ACMA, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur,
 - ceux qui auront fait une fausse déclaration
 - ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
 - ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
 - ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
 - ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ – La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc... et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRES IMPORTANT : Avis aux Exposants résidant à l'étranger

Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des francs correspondants. Il - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an. Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, imposés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé. Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un praticien autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refusés. Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

OBLIGATIONS SANITAIRES :

2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le numéro d'identification sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger.

L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages)

COUPE D'OREILLE : depuis le 1^{er} juillet 2015 tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc) ne sont plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées sous l'égide de la Société Centrale Canine.

CAUDECTOMIE : pour les races Rottweiler, Cane Corso, Boxer, Dobermann et Schnauzer, interdiction de confirmation et de participation aux expositions canines pour les chiens étrangers après le 1^{er} janvier 2020.

Les exposants sont responsables du bien-être des chiens présentés. Il est interdit de placer le chien dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid, le laisser longtemps attaché à une potence, le présenter laisse tendue, lui faire porter un collier coercitif et/ou le traiter de manière cruelle. Le non-respect de cette règle par l'exposant entraînera son exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture d'une procédure disciplinaire par la SCC.

n° d'arrivée CACS

2 Expositions Canines

25 et 26 MARS 2023 - ANGERS

n° d'arrivée CACIB

Samedi 25 mars : Exposition nationale avec attribution du CACS
Dimanche 26 mars : Exposition internationale avec attribution du CACIB



CACS

Samedi 25/03/2023

CACIB & CACS

Dimanche 26/03/2023 uniquement

2 Expositions CACS & CACIB

Samedi 25 & Dimanche 26/03/2023

Demande d'engagement – Meldeschein – Entry Form

► **Expo Nationale** = 1 tarif► **Expo Internationale** = 1 tarif► **Expo 2 expos*** = 1 tarif

* la dégressivité pour le tarif Expo 2 jours s'entend pour un même nombre de chiens engagés dans la même classe d'âge au CACS et au CACIB

Remplissez cette feuille lisiblement et envoyez-la avant le 12 mars (date de réception) à :

CEDIA - EXPO ANGERS - 67 rue du Général Leclerc – 67202 WOLFISHEIM

Joindre impérativement :

- votre règlement à l'ordre de l'ACMA
- la photocopie des justificatifs (champion et travail),
- la photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens de 2^e catégorie ou provenant de l'étranger

Engagements internet : <https://cedia.fr>ou www.doglle.com

tarif de l'organisateur sans supplément ; règlement par carte bancaire, paiement sécurisé. Seuls les engagements payés sur le site seront retenus.

L'organisateur demande 1 € supplémentaire

Les engagements par fax ou par-mail ne seront pas retenus.

Du soin apporté à remplir ces lignes dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue

Identification : _____ N° LO : _____
tatoage ou transpondeur

Nom du Chien : _____

Race : _____

Variété : _____

Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russell, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.

Taille : _____

Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.

Couleurs : _____

Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.

Poil : _____

Teckels, St-Bernard, Chihuahuas, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italianos, Retrievers, Bergers Allemand, des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais, Russkiy Toy.

Poils : _____

Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.

Né le : _____/_____/_____

Sexe : Mâle Femelle

Nom du Père : _____

Nom de la Mère : _____

Producteur : M. Mme Mlle _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire : M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

mail : _____ Tél : _____ Fax : _____

Classe d'engagement : Intermédiaire Ouverte Travail Champion Jeune Puppy Baby Vétéran
Ne concourant pas Meute Confirmation - uniquement pour les chiens exposés

En l'absence de précision ci-dessus, le chien sera inscrit en classe ouverte, jeune ou puppy, selon son âge.

La confirmation est gratuite pour les chiens inscrits en classe individuelle.

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION EN €

| * engagement papier uniquement | 1 ^{ère} clôture : 12/02/2023 | | 2 ^e clôture : 12/03/2023 | | | Sommes adressées |
|--|--|-------|-------------------------------------|-------|-------|------------------|
| | CACS | CACIB | 2 expos | CACS | CACIB | |
| CAGES MEUTES UNIQUEMENT | | | | | | |
| Pour le 1 ^{er} chien | 38 € | 44 € | 76 € | 48 € | 54 € | 86 € |
| 2 ^e chien | 33 € | 39 € | 66 € | 43 € | 49 € | 76 € |
| 3 ^e chien et chiens suivants (chacun) | 28 € | 34 € | 56 € | 38 € | 44 € | 66 € |
| Puppy, Baby, Vétéran | 25 € | 30 € | 50 € | 35 € | 40 € | 60 € |
| Chien ne concourant pas | 15 € | 15 € | 25 € | 20 € | 20 € | 35 € |
| Tarif groupe : 6 chiens engagés en individuel appartenant au même propriétaire* | 150 € | 180 € | 310 € | 170 € | 200 € | 340 € |
| chien supplémentaire engagé en individuel* | 20 € | 28 € | 43 € | 30 € | 38 € | 63 € |
| Meute (au moins 6 chiens) Uniquement Terriers - Teckels - Chiens courants donnant droit à 6 engagements | 90 € | 120 € | 190 € | 150 € | 180 € | 250 € |
| Chien supplémentaire dans la meute | 23 € | 29 € | 44 € | 33 € | 39 € | 54 € |
| Paire, Couple, Lot d'affixe, Lot de reproducteur | 10 € | | 20 € | | | |
| ADHERENT ACMA à jour de cotisation 2023 (vérification du n° carte) | Réduction 10 % sur le montant total engagement - N° Carte : Toute fraude sera sanctionnée | | | | | |
| Carte accompagnateur | 5 € | | | | | |
| Entrée gratuite pour les moins de 12 ans | 1 Entrée gratuite accompagnateur si 3 chiens engagés | | | | | |
| Réservation catalogue papier | Chaque catalogue : 5 € | | Chaque catalogue : 8 € | | | |
| Catalogue en vente sur place | 10 € | | | | | |
| Catalogue en ligne gratuit au début des jugements | TOTAL | | | | | |

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C. Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture par la SCC d'une procédure disciplinaire à mon encontre.

Fait à Le.....

Signature

Par : Chèque libellé à ACMA ou Virement IBANInscription de l'étranger : règlement par virement uniquement
IBAN : FR76 1027 8394 0100 0221 9380150 – BIC SWIFT : CMCIFR2A

Pour bénéficier du tarif dégressif, tous les chiens doivent appartenir au même propriétaire.

